

AVIS DIVERS**FREELANCE.COM**

Société anonyme au capital de 1 369 998 euros
Siège social : 3, rue Bellanger – 92300 Levallois-Perret
384 174 348 R.C.S. Nanterre

Objet de l'insertion : La présente insertion a pour objet d'informer les actionnaires de la société Freelance.com (la « **Société** ») d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription (les « **DPS** ») des actionnaires et de l'admission sur Alternext Paris des DPS et des actions ainsi émises (les « **Actions Nouvelles** »).

Objet social : toutes prestations de services, directement ou par sous-traitance et notamment dans les domaines de l'informatique, de la bureautique, de la télématique, de la robotique et des réseaux et plus généralement dans les domaines se rapportant au traitement et à la diffusion de l'information.

Date d'expiration de la société : 31 janvier 2042.

Le capital social est composé exclusivement d'actions ordinaires.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire.

Chaque action donne droit dans les bénéfices et l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix. En outre tout titulaire d'actions entièrement libérées qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis deux ans au moins bénéficie du droit de vote double pour chacune de ses actions remplissant ces conditions.

Prospectus : En application des dispositions de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), la présente émission ne donnera pas lieu à un Prospectus visé par l'AMF car le montant total de l'augmentation de capital est compris entre 100 000 € et 5 000 000 € et porte sur des titres financiers qui ne représentent pas plus de 50 % du capital de la Société.

Avis rectificatif aux actionnaires**Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission d'actions ordinaires**

Par décision en date du 16 juin 2015, le conseil d'administration a décidé de modifier sa décision du 10 juin 2015, ayant fait l'objet de l'avis n°1503224 publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* n° 71 du 15 juin 2015, et prise en application de la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 juin 2013 et a décidé de limiter le montant de l'augmentation de capital à 684 999 euros au lieu des 1 174 284 euros initialement prévus. Le conseil d'administration a ainsi décidé d'augmenter le capital social actuellement fixé à 1 369 998 euros, divisé en 2 739 996 actions d'une valeur nominale de 0,50 euros chacune, d'un montant de 684 999 euros pour le porter à 2 054 997 euros, par l'émission de 1 369 998 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 € chacune, augmentée d'une prime d'émission de 0,43 euros.

CARACTERISTIQUES ET MODALITES DE SOUSCRIPTION DES ACTIONS NOUVELLES

Nombre d'actions à émettre : Le nombre total d'actions ordinaires nouvelles à émettre est de 1 369 998.

Ce nombre d'actions a été déterminé en considération du nombre d'actions actuellement émises par la Société soit 2 739 996.

Prix de souscription : Le montant de souscription unitaire d'une action nouvelle est de 0,93 €, soit 0,50 € de valeur nominale assortie d'une prime d'émission de 0,43 €.

Dates d'ouverture et de clôture de la souscription : du 29 juin au 20 juillet 2015 inclus.

Droit préférentiel de souscription à titre irréductible : La souscription des actions nouvelles est réservée par préférence :

- aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs compte-titres à l'issue de la journée comptable du 26 juin 2015 qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription le 29 juin 2015 ;
- et aux cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription.

Ces derniers pourront souscrire à titre irréductible, à raison d'une (1) action nouvelle pour deux (2) droits préférentiels de souscription, sans qu'il soit tenu compte des fractions. Deux (2) actions anciennes donneront droit à souscrire à une (1) action nouvelle.

Les actionnaires ou cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription qui ne posséderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant d'actions anciennes ou de droits préférentiels de souscription pour obtenir un nombre entier d'actions nouvelles pourront acheter ou vendre le nombre de droits préférentiels de souscription permettant d'atteindre le multiple conduisant à un nombre entier d'actions nouvelles.

Exercice du droit préférentiel de souscription : Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 29 juin et le 20 juillet 2015 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Chaque souscription devra être accompagnée du paiement du prix de souscription par versement d'espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société. Les souscriptions qui n'auront pas été intégralement libérées seront annulées de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Le droit préférentiel de souscription devra être exercé par ses bénéficiaires, sous peine de déchéance, avant l'expiration de la période de souscription.

Conformément à la loi, le droit préférentiel de souscription sera négociable pendant la durée de la période de souscription mentionnée ci-après, dans les mêmes conditions que les actions anciennes.

Le cédant du droit préférentiel de souscription s'en trouvera dessaisi au profit du cessionnaire qui, pour l'exercice du droit préférentiel de souscription ainsi acquis, se trouvera purement et simplement substitué dans tous les droits et obligations du propriétaire de l'action ancienne.

Les droits préférentiels de souscription non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs de plein droit.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible ne devaient pas absorber la totalité de l'émission d'actions, le conseil pourra décider, conformément à l'article L.225-134 du Code de commerce, dans l'ordre qu'il déterminera :

- de limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'augmentation de capital décidée,
- de répartir librement tout ou partie des titres non souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible

Cotation du droit préférentiel de souscription : Les droits préférentiels de souscription seront détachés le 29 juin 2015. Ils seront cotés et négociés sur Alternext Paris, sous le code FR0012820421 du 29 juin au 20 juillet 2015 inclus

Établissements domiciliataires – Versements des souscriptions : Les souscriptions des actions et les versements des fonds par les souscripteurs dont les actions sont inscrites sous la forme nominative administrée ou au porteur, seront reçus jusqu'au 20 juillet 2015 inclus auprès de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte.

Les souscriptions et versements des souscripteurs dont les actions sont inscrites en compte au nominatif pur seront reçus sans frais jusqu'au 20 juillet 2015 inclus auprès de CACEIS Corporate Trust (14, rue Rouget de Lisle - 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09).

Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés par CACEIS Corporate Trust qui sera chargée d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital et l'émission des actions nouvelles.

Les souscriptions pour lesquelles les versements n'auraient pas été effectués seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

La date prévue pour la livraison des actions nouvelles est le 29 juillet 2015.

Garantie : L'offre ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

Jouissance des actions nouvelles : Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront créées jouissance au 1^{er} janvier 2015. Elles seront assimilées dès leur émission aux actions anciennes.

Nature, catégorie et jouissance des actions nouvelles : Les actions nouvelles à émettre sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société.

Droits attachés aux actions nouvelles : Les actions nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société.

Cotation des actions nouvelles : Les actions nouvelles provenant de l'augmentation de capital feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Alternext Paris à compter du 29 juillet 2015. Leur cotation ne pourra toutefois intervenir qu'après établissement du certificat de dépôt du dépositaire. Elles seront admises sur la même ligne de cotation que les actions anciennes et leur seront entièrement assimilées dès leur admission aux négociations.

Le directeur général

Annexe – Bilan Freelance.com SA au 31 décembre 2014

Bilan Actif

RUBRIQUES	BRUT	Amort.	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	646 587	613 548	33 039	42 258
Fond commercial	30 000	30 000		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	676 587	643 548	33 039	42 258
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				

Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	250 996	205 984	45 012	63 870
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	250 996	205 984	45 012	63 870
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	6 014 735		5 967 235	5 267 235
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés		47 500		
Prêts				
Autres Immobilisations financières	34 099		34 099	60 619
TOTAL immobilisations financières	6 048 834	47 500	6 001 334	5 327 854
ACTIF IMMOBILISE	6 976 417	897 031	6 079 385	5 433 981
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours de production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	2 882 781	120 495	2 762 286	4 541 303
Autres créances	3 501 593	102 938	3 398 655	3 464 191
Capital souscrit et versé, non appelé				
TOTAL créances :	6 384 374	223 433	6 160 941	8 005 494
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	725 699		725 699	51 464
Charges constatées d'avance	120 998		120 998	192 979
TOTAL disponibilités et divers :	846 697		846 697	244 443
ACTIF CIRCULANT	7 231 071	223 433	7 007 638	8 249 937
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de convention actifs				
TOTAL GÉNÉRAL	14 207 488	1 120 465	13 087 023	13 683 918

Bilan Passif

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé : 1 369 998	1 369 998	1 369 998
Prime d'émission, de fusion, d'apport, ...	356 730	356 730
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	135 133	135 133
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	16 787	16 787

Report à nouveau	- 251 235	- 984 024
Résultat de l'exercice	419 723	732 789
TOTAL situation nette	2 047 136	1 627 413
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	209 690	209 690
CAPITAUX PROPRES	2 256 826	1 837 103
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		32 400
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		32 400
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	40 185	144 044
Emprunts et dettes financières divers	1 373 385	1 452 299
TOTAL dettes financières	1 413 570	1 596 343
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	7 344 253	8 185 071
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 823 140	1 775 974
Autres dettes	249 235	257 026
TOTAL dettes diverses	9 416 628	10 218 072
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
DETTES	10 830 197	11 814 415
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	13 087 023	13 683 918

Compte de résultat (Première partie)

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	28 714 628	562 283	29 276 911	30 175 389
Chiffres d'affaires nets	28 714 628	562 283	29 276 911	30 175 389
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provision, transfert de charges			132 756	147 476
Autres produits			11	71
PRODUITS D'EXPLOITATION			29 409 678	30 322 935
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises (et droit de douane)				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)				

Autres achats et charges externes			27 086 825	28 086 408
TOTAL charges externes			27 086 825	28 086 408
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			125 584	128 908
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			795 935	778 763
Charges sociales			407 931	379 179
TOTAL charges personnel			1 203 866	1 157 943
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			40 053	144 921
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			21 375	43 221
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation			61 428	188 142
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			347 083	407 951
CHARGES D'EXPLOITATION			28 824 785	29 969 351
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			584 893	353 584

Compte de résultat (Seconde partie)

	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	584 893	353 584
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	6 729	1 817
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		1 557
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 582	3
	10 311	3 377
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		1 500
Intérêts et charges assimilées	88 369	93 600
Différences négatives de change	130	3 019
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	88 499	98 118
RÉSULTAT FINANCIER	- 78 188	- 94 742
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	506 705	258 842
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opération de gestion	17 415	190 525
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	32 400	1 283 176
	49 815	1 473 701
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	131 990	61 967
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		929 736
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		

	131 990	991 704
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 82 175	481 997
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	4 807	8 051
TOTAL DES PRODUITS	29 469 804	31 800 013
TOTAL DES CHARGES	29 050 080	31 067 223
BÉNÉFICE OU PERTE	419 723	732 789

1503560

AVIS DIVERS**FREELANCE.COM**

Société anonyme au capital de 1 369 998 euros
Siège social : 3, rue Bellanger – 92300 Levallois-Perret
384 174 348 RCS Nanterre

Objet social : toutes prestations de services, directement ou par sous-traitance et notamment dans les domaines de l'informatique, de la bureautique, de la télématique, de la robotique et des réseaux et plus généralement dans les domaines se rapportant au traitement et à la diffusion de l'information.

Date d'expiration de la société : 31 janvier 2042.

Le capital social est composé exclusivement d'actions ordinaires.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire.

Chaque action donne droit dans les bénéfices et l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix. En outre tout titulaire d'actions entièrement libérées qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis deux ans au moins bénéficie du droit de vote double pour chacune de ses actions remplissant ces conditions.

AUGMENTATION DE CAPITAL

Par décision en date du 10 juin 2015 le conseil d'administration, utilisant la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 juin 2013, a décidé d'augmenter le capital social actuellement fixé à 1 369 998 euros, divisé en 2 739 996 actions d'une valeur nominale de 0,50 euros chacune, d'un montant de 1 174 284 euros pour le porter à 2 544 282 euros, par l'émission de 2 348 568 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 € chacune augmentée d'une prime d'émission de 0,45 euros.

A chaque action ancienne est attaché un droit de souscription négociable.

Les actionnaires exerceront leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible à raison de six (6) actions nouvelles de 0,50 euros pour sept (7) droits de souscription.

Ils pourront en outre souscrire à titre réductible aux actions qui n'auront pas été souscrites à titre irréductible et ce, proportionnellement aux droits à titre irréductible par eux exercés, dans la limite de leur demande et sans attribution de fraction.

Le droit de souscription sera négociable dans les mêmes conditions que les actions elles-mêmes pendant la période de souscription.

La souscription sera ouverte du 18 juin au 8 juillet 2015 inclus.

Les souscriptions et versements seront reçus sans frais au siège social.

Chaque action nouvelle devra être intégralement libérée en numéraire, lors de la souscription, de la somme de 0,95 euros, représentant la totalité de sa valeur nominale et de la prime d'émission, par versements en espèces de la façon suivante :

(i) soit par dépôt en espèces au siège de la société ;

(ii) soit au moyen d'un chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de "Freelance.com - Augmentation de capital" adressé au siège de la société ;

(iii) soit par virement bancaire ou postal sur le compte bancaire « Freelance.com – compte augmentation capital », ouvert à la banque :

CIC Paris St-Honoré Entreprises – 11 rue d'Aguesseau – 75008 PARIS,
Code Banque : 30066 - Code Guichet : 10934 - N° de Compte : 00010073713 - Clé : 69,
IBAN n° FR76 3006 6109 3400 0100 7371 369 ;

ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible ne devaient pas absorber la totalité de l'émission d'actions, le Conseil pourra décider, conformément à l'article L.225-134 du Code de commerce, dans l'ordre qu'il déterminera :

- de limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'Augmentation de Capital décidée,
- de répartir librement tout ou partie des titres non souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible.

Le président directeur général